INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FORTUNA

Code ISIN part C : FR0010559328
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
Crédit Mutuel Alliance Fédérale
FIA soumis au droit Français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance nette de frais liée à l'évolution des marchés actions et taux, sur la durée de placement recommandée. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison.

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance du FIA pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori composé de : 50% FTSE MTS Global + 50% MSCI World. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis.

La stratégie d'investissement discrétionnaire de FORTUNA est basée sur une analyse fondamentale de l'environnement macroéconomique mondial et des perspectives d'évolutions sur la rémunération offerte par chaque classe d'actifs.

L'indice composite ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre sur longue période.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. L'investissement en OPC ne pourra pas excéder 30% de l'actif net

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 40 % à 100 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. Le FIA pourra être exposé aux valeurs de petites capitalisations inférieures à 3 milliards d'euros(20 %), aux actions de pays émergents (20 %),

De 0 % à 60 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés. Le FIA pourra être exposé aux instruments de taux spéculatifs (10 %) ou non notés

Jusqu'à 100 % de l'actif net au risque de change.

Il peut également intervenir sur les : contrats financiers à terme ferme ou optionnels, titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, de change sans entraîner une surexposition du portefeuille.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi à 12h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi sur les cours de clôture de bourse à l'exception des jours fériés en France ou de fermeture de Bourse de Paris(calendrier Euronext SA).

En outre, une valeur liquidative estimative est calculée le dernier jour de bourse des mois de juin et de décembre de chaque année ; celle-ci ne pourra pas servir de base à des souscriptions/rachats.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT							
A risque plus faibl	e, rendement potentielle	ment plus faible	A risque plus élevé rendement potentiellement plus élevé				
◀	·	·		<u> </u>	·	>	
4	2	2	4	E	6	7	

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR: Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 5 » de risque ne permet pas de garantir votre capital; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce FIA est classé en catégorie 5 en raison de son exposition équilibrée entre actions internationales et instruments de taux qui induit une volatilité moyenne de la valeur liquidative. La volatilité peut néanmoins être accrue par l'intervention sur les actions de petite ou moyenne capitalisations ou les marchés émergents. En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché actions

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR:

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser.Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

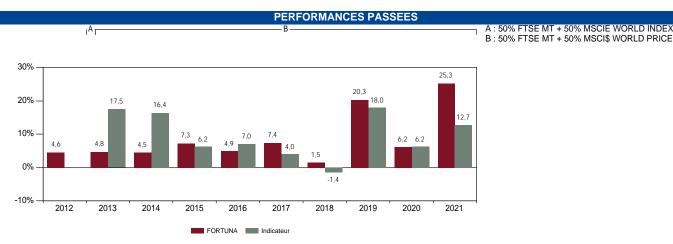
La survenance de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT					
FRAIS D'ENTREE	5 % TTC				
FRAIS DE SORTIE	Néant				
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.					
FRAIS PRELEVES PAR L'OPC SUR UNE ANNÉE					
FRAIS COURANTS	0,95 % TTC				
FRAIS PRELEVES PAR L'OPC DANS CERTAINES CIRCONSTANCES					
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant				

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 30/09/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet www.creditmutuel-am.eu. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance du FIA, les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du FIA est calculée dividendes et coupons réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de comparaison à postériori est calculée dividendes et coupons réinvestis.

DEVISE DE LIBELLE: euro

DATE DE CREATION du FIA: 05/02/2008

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

Le FIA n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

NOM DU DEPOSITAIRE : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

GESTIONNAIRE FINANCIER PAR DELEGATION: DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR le FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :

Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION 50 Bd de la liberté BP 1084 - 59012 LILLE CEDEX

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :

Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

REGIME FISCAL:

Le FIA n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/11/2022.